

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

eries sous-marines		
tion	Date	
	2020	-12-16
férence du client		
férence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	S No./N	N° VME
L'invitation pre	end f	in
Atlantic Daylight Sa	wing T	ime ADT
Heure Avancée de l'A	Atlanti	que HAA
: ✓ Other-Autre:		
ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
ne	FAX	No N° de FAX
	(902)) 496-5016
es, and Construction: es et construction: L DEFENCE FIC		
	tion iférence du client iférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS L'invitation pre Atlantic Daylight Sa Heure Avancée de l'. cer toutes questions à: ne es, and Construction: es et construction: L DEFENCE	tion Date 2020 Iférence du client Iférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N L'invitation prend f Atlantic Daylight Saving T Heure Avancée de l'Atlanti Other-Autre: Ifference de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N Other-Autronitation prend f Atlantic Daylight Saving T Heure Avancée de l'Atlanti FAX (902) es, and Construction: es et construction: L DEFENCE

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein – Voir ci-inclus		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Sécurité

La présente vise à informer TOUS les soumissionnaires intéressés que, pour obtenir un contrat contenant une exigence relative à la sécurité, ils DOIVENT détenir une attestation de sécurité valide délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au niveau précisé dans le présent document d'invitation. TPSGC parrainera le soumissionnaire si celui-ci ne détient pas actuellement une attestation de sécurité valide ou si le niveau de son attestation doit être réajusté. Veuillez transmettre votre demande écrite à Darren Conrad par télécopieur au 902-403-8584, ou par courriel à darren.conrad@ tpsqc.qc.ca, incluant les renseignements ci-dessous.

- Dénomination sociale de l'entreprise
- Adresse postale
- Prénom et nom de famille de la personne-ressource
- Numéro de téléphone de la personne-ressource
- Titre de la personne-ressource
- Numéro de télécopieur
- . Adresse électronique de la personne-ressource
- Numéro d'entreprise approvisionnement
- Langue de correspondance préférée
- Niveau de sécurité requis

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité à TPSGC, veuillez consulter le site Web suivant :http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca ou téléphoner au 1-866-368-4646 (sans frais).

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	4
1.3	COMPTE RENDU	4
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	4
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	6
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1	Procédures d'évaluation	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11 6.12	ASSURANCES	
6.13	REGLEMENTS CONCERNANT LES EMPLACEMENTS DES FORCES CANADIENNES	
6.14	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	A	
	ICÉ DES BESOIN	
	E B	
	ICÉ DES BESOINS – RENVOIS	
	E C	
ANNINEXE	: U	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA BATTERIE	25
ANNEXE D	27
BASE DE PAIEMENT	27
ANNEXE E	29
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	29
ANNEXE F DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	30
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	30
ANNEXE G DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	31
PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION	31
ANNEXE H	33
LISTE DE NOMS	33

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des besoin qui se trouve à l'annexe A.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W355B{-}201768/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W355B{-}20{-}1768$ $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans Nouvelle-Écosse (N-É), l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. »

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1) copies papier

Section II: Soumission financière (1) copies papier

Section III: Attestations (1) copies papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II: Soumission financière

- **3.1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B.
- 3.1.2 Paiement électronique de factures soumission

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe D Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe D Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires. Les offres ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires doivent remplir l'annexe B et fournir des documents démontrant qu'ils satisfont à chacun des critères.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26), Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Les soumissionnaires doivent remplir l'annexe D.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web<u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS ÉTRANGÈRES No DE DOSSIER DE TPSGC: W355B-201768, DEMANDE DE PROPOSITION, COTE DE FIABILITÉ, ACCÈS AUX EMPLACEMENTS

Les clauses de sécurité étrangère suivantes doivent être insérées dans le document de demande de soumissions:

L'Autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadien) pour les questions industrielles au Canada est la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII), Secteur de la sécurité industrielle (SSI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). L'ADS canadien est chargée d'évaluer la conformité des entrepreneurs/sous-traitants aux exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs étrangers. Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent à l'entrepreneur/au sous-traitant, incorporés ou autorisés à faire des affaires dans un état autre que le Canada et qui assurent la prestation de services décrites dans le contrat/sous-traitance ultérieur.

1. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit être dans un pays de l'Union

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

européenne, dans un pays de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans un des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente en matière de sécurité et un protocole d'entente bilatérale ou multinationale. Le programme de sécurité a des ententes en matière de sécurité et protocole d'entente bilatérale ou multinationale avec les pays mentionnés au site de TPSGC suivant: http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html.

- 2. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit, en tout temps durant l'exécution du contrat/sous-traitance, tenir une équivalence à une vérification d'organisation désignée (VOD), délivrée par l'ADS canadien comme suit :
 - i. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit fournir une preuve qu'il est incorporé ou autorisé à faire affaire dans son champ de compétence.
 - ii. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire ne doit pas entreprendre les travaux, fournir les services ou assurer toute autre prestation tant que l'Administration désignée en matière de sécurité au Canada (ADS canadien) n'a pas confirmé le respect de toutes les conditions et exigences en matière de sécurité stipulées dans le contrat. L'ADS canadien donne cette confirmation par écrit à l'entrepreneur/au sous-traitant étranger destinataire. Un Formulaire d'attestation remis par l'ADS canadien à l'entrepreneur/au sous-traitant étranger destinataire permettra de confirmer la conformité et l'autorisation de fournir les services prévus.
 - iii. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire proposé doit identifier l'agent de sécurité du contrat (ASC) autorisé et un agent remplaçant de sécurité d'entreprise (ARSE) (le cas échéant) qui sera responsable du contrôle des exigences de sécurité, telles qu'elles sont définies dans le contrat/sous-traitance. Cette personne sera désignée par le président-directeur général ou par un cadre supérieur clé de l'entreprise étrangère destinataire proposée. Les cadres supérieurs clés comprennent les propriétaires, les agents, les directeurs, les cadres et lespartenaires occupant un poste qui leur permettrait d'avoir une influence sur les politiques ou les pratiques de l'organisation durant l'exécution du contrat/sous-traitance.
 - iv. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire n'autorisera pas l'accès à des lieux à accès restreint au Canada, sauf à son personnel, sous réserve des conditions suivantes:
 - a. Le personnel a un besoin de savoir pour l'exécution du contrat/sous-traitance;
 - b. Le personnel a fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire valide, avec des résultats favorables, d'une agence gouvernementale reconnue ou d'une organisation du secteur privé dans leur pays, ainsi qu'une vérification d'antécédents, validé par l'ADS canadien.
 - L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit s'assurer que le personnel consente à la divulgation du casier judiciaire et antécédents à l'ADS canadien et d'autres fonctionnaires du gouvernement canadien, si demandé; et
 - d. Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de refuser aux sites à accès restreint à

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W355B{-}201768/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W355B{-}20{-}1768$ $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

l'entrepreneur/au sous-traitant étranger destinataire pour cause.

- 3. Les renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ fournis ou produits dans le cadre du contrat/sous-traitance ne doivent pas être remis à un autre sous-traitant étranger destinataire, sauf dans les cas suivants:
 - a. L'ADS canadien atteste par écrit que le sous-traitant étranger destinataire a obtenu l'accès aux renseignements/biens de niveau CANADA PROTÉGÉ par l'intermédiaire de l'ADS canadien;
 - b. L'ADS canadien donne son autorisation écrite lorsque l'autre sous-traitant étranger destinataire est situé dans un autre pays.
- 4. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire exigeant aux sites à accès restreint en vertu du présent contrat, doit présenter une demande pour l'accès au site au Dirigeant principal de la sécurité du Nom du ministère/organisation du Canada.
- 5. Si un entrepreneur étranger destinataire est choisi comme fournisseur dans le cadre de ce contrat/sous-traitance, des clauses de sécurité propres à son pays seront établies et mises en œuvre par l'ADS canadien; ces clauses seront fournies à l'autorité contractante du gouvernement du Canada, afin de respecter les dispositions de sécurité relatives aux équivalences établies par l'ADS canadien.
- 6. Les sous-traitances comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribuées sans l'autorisation écrite préalable de l'ADS canadien.
- 7. L'entrepreneur/Le sous-traitant étranger destinataire doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité figurant à l'Annexe E.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des besoin qui se trouve à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- 6.4 Durée du contrat
- 6.4.1 Période du contrat
- 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le (insérer la date).

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à Annexe D du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les **douze (12) mois** de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Darren Conrad Spécialiste en Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements - atlantique 1713 Bedford Row Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3C9

Téléphone : 902-403-8584 Télécopieur : 902-496-5016

Courriel: Darren.Conrad@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le	chargé	de	projet	pour	le	contrat	est	
Le	charge	ue	projet	pour	ie	contrat	esi	

Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur : _	
Courriel:	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (SOUMISSIONNAIRE À COMPLÉTER)

Nom :	
Titre :	
Organisation : _	
Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe D, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6.4 Fluctuation du taux de change

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{1}{100} + \frac{1}{100} + \frac{1}{100} = \frac{1}{100} =$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL-9-83254 \end{array}$

Clause du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A (2020-05-28)</u>, Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, énoncé des besoins renvois;
- e) Annexe D, base de paiement;

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W355B{-}201768/A$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W355B{-}20{-}1768$ N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS HAL-9-83254

- f) Annexe E, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

6.13 Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* <u>A9062C</u> (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

6.14 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL-9-83254 \end{array}$

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOIN

Voir ci-joint

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ANNEXE B

ÉNONCÉ DES BESOINS - RENVOIS

SOUTIEN AUX SOUS-MARINS CHARGEURS DE BATTERIE

Instructions : Les soumissionnaires doivent inclure deux (2) copies des documents descriptifs, s'ils sont disponibles. Ces documents doivent être suffisamment exhaustifs pour démontrer clairement le respect de chacune des exigences de l'Énoncé des besoins (EB) indiquées ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent faire des renvois au numéro de page, ainsi que souligner la spécification dans leurs brochures ou leurs fiches techniques pour démontrer et étayer la conformité à chacun des critères techniques obligatoires dans l'EB. Vous pouvez ajouter des commentaires pour appuyer votre soumission.

Vous avez avantage à fournir le plus de détails possibles pour appuyer vos dires et votre conformité à chacune des spécifications.

NOTA : L'État n'est PAS obligé de demander des précisions sur la soumission ou sur la documentation technique fournies à l'appui. Si une des spécifications ci-dessous n'est pas respectée, votre proposition sera jugée non conforme et ne sera pas prise en compte.

No	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
2	a) Quantité = trois (3) chargeurs au total		
	 b) Le chargeur doit être à semi-conducteurs, car les équipements rotatifs ne seront pas acceptés. c) Le chargeur doit être du type courant constant/tension constante. 		
	d) Toutes les commandes, tous les points de connexion et toutes les connexions électriques doivent être situés dans le périmètre du cadre du chargeur.		

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

210	CDÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE	CONT. 45-1174 (D.5/C)
No	SPÉCIFICATIONS	OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
	e) Les commandes du chargeur seront placées		
	sur un seul côté de l'unité. Les commandes		
	seront placées de manière ergonomique et faciles d'accès sans que l'opérateur ait à se déplacer à		
	plusieurs endroits de l'unité.		
	f) Démarrage progressif avec les batteries		
	débranchées.		
	g) Conception modulaire pour faciliter le dépannage, la maintenance et réduire les temps d'arrêt.		
	h) Redémarrage automatique en mode flottant après perte et restauration de l'alimentation d'entrée c.a.		
	i) Cartes de circuits imprimés facilement remplaçables.		
	j) Sélection manuelle du mode de charge flottant ou de charge d'égalisation.		
	k) Doit être adapté à un fonctionnement continu.		
	L'efficacité du système doit être d'au moins		
	quatre-vingt-dix pour cent (90 %).		
3 a)	Chargeur nº 1 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules		
	i) Tension : 4160 V _{c.a.}		
	ii) Nombre de phases : 3 ⁶		
	iii) Fréquence : 60 Hz		
	iv) Courant : 300 A _{c.a.} - maximum		
3 b)	Chargeur nº 2 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules		
	i) Tension : 4160 V _{c.a.}		
	ii) Nombre de phases : 3∮		
	iii) Fréquence : 60 Hz		
	iv) Courant : 200 A _{c.a.} – maximum		
3 c)	Chargeur nº 3 : Faible capacité, jusqu'à 10		
	cellules		
	i) Tension: 208 V _{c.a.}		
	ii) Nombre de phases : 3 [†]		
	iii) Fréquence : 60 Hz		
4.0\	iv) Courant : 125 A _{c.a.} maximum		
4 a)	Chargeur nº 1 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules		
	i) Tension : zéro à 750 V _{c.c.} variable		
	ii) Courant : zéro à 2500 A _{c.c.} variable		

% Id de l'acheteur - Buyer ID HAL218 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

		NUMÉRO DE PAGE	
No	SPÉCIFICATIONS	OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
	iii) Réglage de la limite de courant : 90 % à		
	115 % de la pleine charge, puissance nominale à		
	maintenir		
4.5	iv) Ondulation : <2,5 %		
4 b)	Chargeur nº 1 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules		
	i) Tension : zéro à 750 V _{c.c.} variable		
	ii) Courant : zéro à 2500 A _{c.c.} variable		
	iii) Réglage de la limite de courant : 90 % à		
	115 % de la pleine charge, puissance nominale		
	à maintenir		
	iv) Ondulation: <2,5 %		
4 c)	Chargeur nº 3 : Faible capacité, jusqu'à 10 cellules		
	i) Tension : zéro à 28 V _{c.c.} variable		
	ii) Courant: zéro à 700 A _{c.c.} variable		
	iii) Réglage de la limite de courant : 90 % à		
	115 % de la pleine charge, puissance nominale		
	à maintenir		
	iv) Ondulation: <1,5 %		
5	a) Le panneau avant du chargeur c.c. doit		
	permettre un contrôle manuel complet du		
	chargeur. b) Le pouvoir de coupure nominal du		
	disjoncteur de la sortie c.c. doit être d'au moins		
	25 kA.		
	c) Voltmètre c.c. numérique		
-	d) Ampèremètre c.c. numérique		
-	e) Réglage de compensation du courant		
	f) Réglage de compensation de la tension		
	g) Potentiomètre de contrôle de la tension		
	flottante		
	h) Potentiomètre de contrôle du niveau		
	d ['] égalisation		
	i) Programmeur de charge d'égalisation (0 à		
	100 heures minimum) utilisable en mode		
	d'égalisation manuel		
	j) Sélecteur « Float/Equalize »		
	k) Programmateur d'autoégalisation		

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

		AU INAÉDO DE DACE	
No	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
	Disjoncteur de source d'alimentation		
	m) Bouton-poussoir/interrupteur de mise sous		
	tension		
	n) Indicateur « Run »		
	o) Bouton-poussoir/interrupteur de mise hors tension		
	p) Fonction d'arrêt d'urgence		
	q) Bouton-poussoir de réarmement		
	r) Boutons-poussoirs « Float/Equalize »		
	s) Indicateur d'alimentation en c.a. disponible		
	t) Indicateur de charge flottante sélectionnée		
	u) Indicateur de charge d'égalisation sélectionnée		
	v) Voyant de surintensité du courant		
	w) Voyant de l'alarme de surtension c.c.		
	x) Voyant de l'alarme de sous-tension c.c.		
	y) Indicateur de panne		
	z) Résumé/historique des défaillances		
	aa)Les alarmes doivent être sonores et visuelles		
	bb) Indicateur de surchauffe		
6	a) La commande à distance peut être mise en œuvre au moyen d'un panneau de commande portatif fabriqué par le vendeur ou par un logiciel installé sur un ordinateur portable.		
	b) Doit avoir au moins les mêmes fonctionnalités que celles qui figurent sur le panneau avant du chargeur de batterie.		
	c) Doit avoir une fonction d'arrêt d'urgence		
	d) La commande à distance doit pouvoir consigner les paramètres et les courbes de charge et permettre la programmation de profils de charge.		
	e) Le dispositif de commande à distance doit être branché au chargeur à l'aide d'un câble de commande d'une longueur de 50 m. Le câble de commande doit être :		
	i) fourni avec le dispositif de commande		
	ii) amovible pour pouvoir le ranger		

HAL218 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

No	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
	iii) remplaçable		
	f) Le dispositif de commande à distance doit		
	afficher les paramètres suivants :		
	i) Point de réglage de la tension de sortie		
	ii) Tension de sortie réelle		
	iii) Point de réglage du courant de sortie		
	iv) Courant de sortie réel		
	v) Contrôle du niveau flottant		
	vi) Contrôle du niveau d'égalisation		
	vii) Programmateur de charge d'égalisation (0 à 100 heures minimum) utilisable en mode d'égalisation manuel		
	viii) Sélecteur « Float/Equalize »		
	ix) Programmateur d'autoégalisation		
	x) État de la source d'alimentation		
	xi) États de défaut		
	xii) Alarmes		
7	a) Le pouvoir de coupure nominal du disjoncteur de l'alimentation c.a. doit être d'au moins 25 kA		
	b) La protection contre les tensions transitoires c.a. et c.c. doit être conforme à la norme IEEE C37.90.1		
	c) Redémarrage automatique en mode flottant après interruption de la tension d'entrée		
	d) Surintensité de courant/surcharge : jusqu'à 125 % pendant dix minutes		
	e) Surtension		
	f) Surchauffe		
	g) Courant inverse limité à 0,1 % de la valeur nominale du chargeur		
	h) Des diodes de blocage doivent être fournies pour bloquer les retours d'alimentation par le chargeur en cas de panne d'alimentation c.a.		
	i) Détection et indication des défaillances de mise à la terre		

% Id de l'acheteur - Buyer ID HAL218 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

No	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
8	a) Type de boîtier : - NEMA 12, intérieur, autonome		
	b) Niveau de bruit audible : - Moins de 80 dB à 1,5 m		
	c) Refroidissement par convection à air pulsé		
	 i) Si un refroidissement supplémentaire est nécessaire, une unité de refroidissement doit être fournie par le vendeur et incluse dans le prix. 		
	ii) Les spécifications de l'unité de refroidissement doivent être fournies à l'IMFCS avec le dossier d'appel d'offres, et doivent être approuvées par l'IMFCS.		
	iii) 3 connexions pour le négatif		
9	a) Le vendeur doit dimensionner tout équipement de manière à ce qu'il puisse passer par une double porte dont les dimensions sont les suivantes : 2100 mm de hauteur et 1775 mm de largeur.		
	b) L'empreinte maximale disponible pour l'équipement est située contre un mur et a des dimensions de 4470 mm de largeur et 2285 mm de profondeur.		
	c) Toutes les connexions électriques doivent être accessibles par l'avant ou le haut de l'équipement, car tous les équipements seront placés contre un mur.		
10	Certification électrique		
15	Garantie		
16	a) Le vendeur doit être capable de fournir un délai de réponse de 3 jours ouvrables après avoir reçu une demande de service du MDN. Le soumissionnaire est tenu de fournir un numéro de contact et un lieu pour son fournisseur de services agréé.		
	b) Le soumissionnaire doit fournir une liste des pièces de rechange recommandées et le coût actuel pour le MDN. La liste des pièces de rechange doit inclure :		
	i) Numéros de pièce du soumissionnaire		
	ii) Nom du fabricant		
	iii) Numéros de pièce du fabricant		

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

No	SPÉCIFICATIONS	NUMÉRO DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRE(S)
16	Références/Expérience antérieure		

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL-9-83254 \end{array}$

ANNEXE C

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA BATTERIE

Taux de décharge de batterie

Durée de décharge (heures)	Taux de décharge (A)	Capacité (Ah)	Tension finale minimale	Tension moyenne par cellule (V)	Sortie de la cellule (kWh)
1	6 080	6 080	1,46	1,68	10,21
3	2 730	8 190	1,61	1,85	15,15
5	1 800	9 000	1,67	1,89	17,01
10	1 000	10 000	1,73	1,94	19,40
20	550	11 000	1,77	1,96	21,56
40	296	11 840	1,79	1,97	23,32
60	206	12 360	1,80	1,98	24,47
100	128	12 800	1,80	1,985	25,40

Régime de charge

Jalon/régime de charge	Régime de charge (A)	Tension par cellule/tension pour 240 cellules	Remarques
Régime de début de charge	1 400 A (ou moins)		Si la densité est >1,200, ce chiffre correspond au régime de début maximal admissible
	De 1 400 à 1 900 A		Si la densité est ≤1,200, un régime de début de charge supérieur est permis
	Plus de 1 900 A		Si la densité est ≤1,200 et qu'un régime de charge supérieur est requis, suivez les directives de charge rapide
Initial	Courant du régime de début de charge	2,4 V/576 V	« Initial » signifie « réduction initiale », soit une réduction du régime de charge entre le régime de début et le régime intermédiaire de charge
Régime intermédiaire de charge	950 A		Régime utilisé pour ramener la tension de la batterie à 2,4 V (576 V pour 240 cellules)
Final	Dépend de la méthode de charge utilisée	2,4 V/576 V	« Final » signifie « réduction finale », soit la réduction du régime de charge entre le régime intermédiaire et le régime de fin de charge
Régime de fin de charge	325 A		Régime utilisé pour le reste de la charge
Point de	325 A	2,4 V/576 V	Conditions dans lesquelles on peut

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL-9-83254 \end{array}$

gazéification			raisonnablement supposer que certaines cellules dégageront des gaz
Point de synchronisation	325 A	2,5 V/600 V	Conditions dans lesquelles on peut s'attendre à ce que toutes les cellules dégagent des gaz librement

Chargement et heures de dégagement gazeux

Type de charge	Heures de dégagement gazeux	Commentaires
Charge opérationnelle	0	Chargement jusqu'à la réduction initiale ou finale sans dégagement gazeux
Charge opérationnelle prolongée	De 1 à 4	Lorsqu'il est impossible d'atteindre la charge normale, mais qu'il y a un dégagement gazeux
Charge normale	4	Chargement avec la méthode appropriée pour obtenir un dégagement gazeux durant 4 heures
Charge d'égalisation	Plus de 6	Jusqu'à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de la tension durant 4 heures NI d'augmentation de la densité durant 1 heure
Charge rapide	0	Chargement au régime admissible le plus élevé sans dégagement gazeux
Charge partielle	0	Chargement jusqu'à tout point de charge qui permet l'utilisation de la batterie sans dégagement gazeux
Charge partielle et rapide	0	Combinaison de charges rapides et courtes sans dégagement gazeux
Charge de brassage	De 2 à 3	Chargement effectué après un chargement complet pour garantir le brassage adéquat d'électrolyte

Calendrier de chargement

	Charge partielle		Charge d'égalisation	Décharge de conditionnement (D4)
a) Batterie utilisée régulièrement	Au besoin		Mensuelle (à mi- chemin entre les charges normales)	Trimestrielle
b) Batterie peu utilisée	Aucune requise		Mensuelle (à mi- chemin entre les charges normales)	Trimestrielle
c) Batterie inactive	Aucune requise	Aucune requise	Mensuelle	Trimestrielle

Id de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ANNEXE D

BASE DE PAIEMENT

Les prix sont en dollars canadiens, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée non comprise, rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000, et droits de douane canadiens inclus.

Tableau A - Besoin ferme

ARTICLE	Unité de distribution	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX CALCULÉ
Chargeur n° 1 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules tel que détaillé dans l'annexe Marque et modèle :	СН	1	\$	\$
Chargeur n° 2 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules tel que détaillé dans l'annexe Marque et modèle :	СН	1	\$	₹\$
Chargeur n° 3 : Faible capacité, jusqu'à 10 cellules tel que détaillé dans l'annexe Marque et modèle :	СН	1	\$	\$
Mise en service et démarrage des systèmes fournis à l'origine.	СН	1	\$	\$
Formation sur la maintenance	СН	1	\$	\$
Formation des opérateurs	СН	1	\$	\$
Une (1) certification CSA ou l'équivalent par chargeur	СН	3	\$	\$
			TOTAL	\$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

Tableau B - Besoin optionnel pour l'IMF Cape Breton, BFC Esquimalt

	our r im cape b		_	
ARTICLE	Unité de	QTÉ	PRIX	PRIX
	distribution		UNITAIRE	CALCULÉ
Chargeur nº 1 ou nº 2 :	СН	1	\$	\$
Haute capacité, jusqu'à				
240 cellules tel que				
détaillé dans l'annexe				
Marque et modèle :				
_				
Mise en service et	СН	1	\$	\$
démarrage des systèmes				
fournis à l'origine.				
Formation sur la	СН	1	\$	\$
maintenance				
Formation des opérateurs	СН	1	\$	\$
Une (1) certification	СН	1	\$	\$
CSA ou l'équivalent par				
chargeur				
			TOTAL	\$

OFFRE

Total Tableau A	\$
Total Tableau B	\$
OffreTotal	\$

Fournir la meilleure date de livraison
pour les articles du tableau A

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE E

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Voir ci-joint

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE F de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des ir suivants :	nstruments de paiement électronique
() Carte d'achat VISA ; () Carte d'achat MasterCard ;	
 () Dépôt direct (national et international); () Échange de données informatisées (EDI); () Virement télégraphique (international seulement);

() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE G de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

soumissionnaire. A défaut de repondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>
Date : (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> .
() A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail. OU
 () A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière</u> <u>d'emploi (LAB1168)</u> à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
ou

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B-201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B-20-1768 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-9-83254

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W355B--201768/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W355B--20--1768

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL-9-83254 \end{array}$

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL218 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE H

LISTE DE NOMS

En accord avec la Partie 5, article 5.2.1 – Disposition relatives à l'intégrité – Liste de noms, veuillez completer le formulaire ci-dessous

			Dénomination complete de l'entreprise
			Advance de l'entreprise
			Adresse de l'entreprise
			Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)
			Numéro de l'invitation
	B.A	lanalanaa d	du conscil diadorimistration (Htilican la formata Duénous Nous)
	IV	iembres a	du conseil d'administration (Utilisez le format – Prénom, Nom) Ou mettre la liste en pièce-jointe
1.	Membre		
2.	Membre		
3.	Membre		
4.	Membre		
5.	Membre		
6.	Membre		
7.	Membre		
8.	Membre		
9.	Membre		
10.	Membre		
			Autres membres
			Commentaires



1) APERÇU GÉNÉRAL

- a) L'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) assure la charge et la maintenance de batteries haute capacité utilisées dans les sous-marins de la classe Victoria. Elle doit charger des configurations à cellule unique et à cellules multiples. L'IMFCS a l'intention d'acquérir de nouveaux équipements pour remplacer les systèmes existants défectueux. Deux types de systèmes sont requis. La première configuration servira à charger jusqu'à 240 cellules et doit fournir jusqu'à 2500 A c.c. à une tension de sortie allant jusqu'à 800 V c.c. La deuxième configuration servira à charger au maximum dix cellules et doit fournir jusqu'à 700 A c.c. à 28 V c.c.
- b) L'annexe A, Données techniques sur les batteries, est fournie à titre de référence pour le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit proposer un système complet qui utilisera la tension de la source désignée et fournira la sortie requise. Un système complet comprendra le chargeur et tout l'équipement nécessaire (c'est-à-dire le transformateur, le sectionneur) pour convertir la tension d'alimentation c.a. en un niveau de tension utilisé par le système. Si un transformateur externe est utilisé, un sectionneur ayant un calibre égal au courant nominal du fusible doit être installé à l'entrée du transformateur.
- c) Toutes les exigences de cette spécification sont obligatoires, et tout équipement ne répondant pas aux exigences spécifiées sera considéré comme incomplet et ne sera pas accepté.

2) SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

- a) Quantité = trois (3) chargeurs au total
- b) Le chargeur doit être à semi-conducteurs, car les équipements rotatifs ne seront pas acceptés.
- c) Le chargeur doit être du type courant constant/tension constante.
- d) Toutes les commandes, tous les points de connexion et toutes les connexions électriques doivent être situés dans le périmètre du cadre du chargeur.
- e) Les commandes du chargeur seront placées sur un seul côté de l'unité. Les commandes seront placées de manière ergonomique et faciles d'accès sans que l'opérateur ait à se déplacer à plusieurs endroits de l'unité.
- f) Démarrage progressif avec les batteries débranchées.
- g) Conception modulaire pour faciliter le dépannage, la maintenance et réduire les temps d'arrêt.
- h) Redémarrage automatique en mode flottant après perte et restauration de l'alimentation d'entrée c.a.
- i) Cartes de circuits imprimés facilement remplaçables.
- j) Sélection manuelle du mode de charge flottant ou de charge d'égalisation.

- k) Doit être adapté à un fonctionnement continu.
- I) L'efficacité du système doit être d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

3) SPÉCIFICATONS DES PARAMÈTRES D'ENTRÉE DU CHARGEUR

a) Chargeur nº 1 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules

i) Tension: 4160 V_{c.a.}

ii) Nombre de phases : 3¢ iii) Fréquence : 60 Hz

iv) Courant: 300 A_{c.a.} maximum

b) Chargeur n° 2 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules

i) Tension: 4160 V_{c.a.}

ii) Nombre de phases : 3¢ iii) Fréquence : 60 Hz

iv) Courant: 200 Ac.a. maximum

c) Chargeur nº 3: Faible capacité, jusqu'à 10 cellules

i) Tension : 208 V_{c.a.} ii) Nombre de phases : 3¢ iii) Fréquence : 60 Hz

iv) Courant: 125 A_{c.a.} maximum

4) SPÉCIFICATIONS DE SORTIE

a) Chargeur nº 1 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules i) Tension : zéro à 800 V_{c.c.} variable

ii) Courant : zéro à 2500 A_{c.c.} variable

iii) Réglage de la limite de courant : 90 % à 115 % de la pleine charge, puissance nominale à maintenir

iv) Ondulation : <2,5 %

b) Chargeur nº 2 : Haute capacité, jusqu'à 240 cellules

 $\begin{array}{lll} \text{i)} & \text{Tension:} & \text{z\'ero \`a 800 V}_{\text{c.c.}} \text{ variable} \\ \text{ii)} & \text{Courant:} & \text{z\'ero \`a 2500 A}_{\text{c.c.}} \text{ variable} \\ \end{array}$

iii) Réglage de la limite de courant : 90 % à 115 % de la pleine charge, puissance nominale à maintenir

iv) Ondulation : <2,5 %

c) Chargeur nº 3 : Faible capacité, jusqu'à 10 cellules

i) Tension : zéro à 28V_{c.c.} variable ii) Courant : zéro à 700A_{c.c.} variable

iii) Réglage de la limite de courant : 90 % à 115 % de la pleine charge, puissance nominale à maintenir

iv) Ondulation: <1,5 %

5) <u>DISPOSITIFS/INSTRUMENTS DU PANNEAU AVANT</u>

- a) Le panneau avant du chargeur c.c. doit permettre un contrôle manuel complet du chargeur
- b) Le pouvoir de coupure nominal du disjoncteur de la sortie c.c. doit être d'au moins 25 kA
- c) Voltmètre c.c. numérique
- d) Ampèremètre c.c. numérique
- e) Réglage de compensation du courant
- f) Réglage de compensation de la tension
- g) Potentiomètre de contrôle de la tension flottante
- h) Potentiomètre de contrôle du niveau d'égalisation
- i) Programmeur de charge d'égalisation (0 à 100 heures minimum) utilisable en mode d'égalisation manuel
- j) Sélecteur « Float/Equalize »
- k) Programmateur d'autoégalisation
- I) Disjoncteur de source d'alimentation
- m) Bouton-poussoir/interrupteur de mise sous tension
- n) Indicateur « Run »
- o) Bouton-poussoir/interrupteur de mise hors tension
- p) Fonction d'arrêt d'urgence
- q) Bouton-poussoir de réarmement
- r) Boutons-poussoirs « Float/Equalize »
- s) Indicateur d'alimentation en c.a. disponible
- t) Indicateur de charge flottante sélectionnée
- u) Indicateur de charge d'égalisation sélectionnée
- v) Voyant de surintensité du courant
- w) Voyant de l'alarme de surtension c.c.
- x) Voyant de l'alarme de sous-tension c.c.
- y) Indicateur de panne
- z) Résumé/historique des défaillances
- aa)Les alarmes doivent être sonores et visuelles
- bb)Indicateur de surchauffe

6) COMMANDE À DISTANCE

- a) La commande à distance peut être mise en œuvre au moyen d'un panneau de commande portatif fabriqué par le vendeur ou par un logiciel installé sur un ordinateur portable.
- b) Doit avoir au moins les mêmes fonctionnalités que celles qui figurent sur le panneau avant du chargeur de batterie.
- c) Doit avoir une fonction d'arrêt d'urgence

- d) La commande à distance doit pouvoir consigner les paramètres et les courbes de charge et permettre la programmation de profils de charge.
- e) Le dispositif de commande à distance doit être branché au chargeur à l'aide d'un câble de commande d'une longueur de 50 m. Le câble de commande doit être :
 - i) fourni avec le dispositif de commande
 - ii) amovible pour pouvoir le ranger
 - iii) remplaçable
- f) Le dispositif de commande à distance doit afficher les paramètres suivants :
 - i) Point de réglage de la tension de sortie
 - ii) Tension de sortie réelle
 - iii) Point de réglage du courant de sortie
 - iv) Courant de sortie réel
 - v) Contrôle du niveau flottant
 - vi) Contrôle du niveau d'égalisation
 - vii) Programmateur de charge d'égalisation (0 à 100 heures minimum) utilisable en mode d'égalisation manuel
 - viii)Sélecteur « Float/Equalize »
 - ix) Programmateur d'autoégalisation
 - x) État de la source d'alimentation
 - xi) États de défaut
 - xii) Alarmes

7) <u>DISPOSITIFS DE PROTECTION</u>

- a) Le pouvoir de coupure nominal du disjoncteur de l'alimentation c.a. doit être d'au moins 25 kA
- b) La protection contre les tensions transitoires c.a. et c.c. doit être conforme à la norme IEEE C37.90.1
- c) Redémarrage automatique en mode flottant après interruption de la tension d'entrée
- d) Surintensité de courant/surcharge : jusqu'à 125 % pendant dix minutes
- e) Surtension
- f) Surchauffe
- g) Courant inverse limité à 0,1 % de la valeur nominale du chargeur
- h) Des diodes de blocage doivent être fournies pour bloquer les retours d'alimentation par le chargeur en cas de panne d'alimentation c.a.
- i) Détection et indication des défaillances de mise à la terre

8) SPÉCIFICATIONS MÉCANIQUES/ENVIRONNEMENTALES

- a) Type de boîtier : NEMA 12, intérieur, autonome
- b) Niveau de bruit audible : Moins de 80 dB à 1,5 m
- c) Refroidissement par convection à air pulsé

- i) Si un refroidissement supplémentaire est nécessaire, une unité de refroidissement doit être fournie par le vendeur et incluse dans le prix.
- ii) Les spécifications de l'unité de refroidissement doivent être fournies à l'IMFCS avec le dossier d'appel d'offres, et doivent être approuvées par l'IMFCS
- d) La température de fonctionnement doit être adaptée entre 0 °C et 40 °C
- e) La température de stockage doit être adaptée entre -40 °C et 65 °C
- f) Connexions de sortie :
 - i) Connexions boulonnées
 - ii) 3 connexions pour le positif
 - iii) 3 connexions pour le négatif

9) SPÉCIFICATIONS PHYSIQUES

- a) Le vendeur doit dimensionner tout équipement de manière à ce qu'il puisse passer par une double porte dont les dimensions sont les suivantes : 2100 mm de hauteur et 1775 mm de largeur.
- b) L'empreinte maximale disponible pour l'équipement est située contre un mur et a des dimensions de 4470 mm de largeur et 2285 mm de profondeur.
- c) Toutes les connexions électriques doivent être accessibles par l'avant ou le haut de l'équipement, car tous les équipements seront placés contre un mur.

10) Certification électrique :

a) L'équipement fourni doit être homologué par un organisme agréé en matière d'électricité. Les organisations certifiées suivantes sont acceptables :

Indiquez l'organisme de certification utilisé :	Conforme Oui/Non
 a. Association canadienne de normalisation (CSA), 	
b. QPS/Entela,	
c. Intertek Testing Services,	
d. Underwriters Laboratories of Canada (ULC),	
e. Underwriters Laboratories Inc. (UL),	
f. Met Laboratories Inc. (MET),	
g. TUV Rheinland of North America,	
h. Quality Auditing Institute (QAI),	
i. TUV America Inc.	

b) **NOTA**: Les étiquettes de toutes les organisations ci-dessus (à l'exception de la CSA et de l'ULC) doivent être accompagnées d'un petit « c » à la position huit

heures ou du numéro de la norme canadienne pour indiquer que le produit a été certifié conforme à la norme canadienne.

c) Le matériel électrique qui n'est pas certifié par l'un des organismes ci-dessus peut seulement être accepté si le matériel est étiqueté (avec documentation de vérification) et inspecté sur le terrain par l'Association canadienne de normalisation (CSA), QPS/Entela, Intertek Testing Services, MET Laboratories, TUV America Inc, et les Laboratoires des assureurs du Canada en vertu du programme d'inspections spéciales. Cette inspection doit être faite avant la livraison de l'équipement à l'IMF Cape Scott et une copie du rapport de document de vérification doit accompagner la machine au moment de la livraison. Indiquer à quel organisme avoir recours :

Indiquer à quel organisme avoir recours :	Conforme Oui/Non
a. Association canadienne de normalisation (CSA)	
b. QPS/Entela	
c. Intertek Testing Services	
d. Met Laboratories Inc. (MET)	
e. TUV America Inc.	
f. Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)	

11) <u>Livraison, mise en service et formation :</u>

- a) L'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) exige que des représentants agréés du fabricant dispensent toute la formation. Le(s) représentant(s) doit (doivent) être bien informé(s) du fonctionnement, de la construction et des exigences de maintenance de l'équipement fourni à L'IMFCS. Toutes les formations doivent être dispensées pendant la semaine de travail normale (du lundi au vendredi) et pendant les heures de bureau (de 8 h à 16 h HNA). Toutes les formations doivent être dispensées en anglais. Tout le matériel et les aides à la formation doivent être fournis au moins 72 heures avant le moment où ils doivent être utilisés.
- b) L'IMFCS peut accepter une formation et une assistance par vidéo pour le démarrage/la mise en service.
- c) Le fournisseur devra identifier le coût associé à chaque option. Ce coût sera utilisé par l'IMFCS pour évaluer quelle option sera exercée.
- 12) Responsabilités de l'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS) :

- a) L'IMFCS fournira la main-d'œuvre et l'équipement nécessaires pour soulever l'équipement pour le sortir du véhicule de livraison et le déplacer à l'endroit souhaité.
- b) L'IMFCS assemblera l'équipement conformément aux instructions du fabricant.
- c) L'IMFCS fournira les points de connexion électrique et effectuera toutes les connexions électriques.

13) Responsabilités du vendeur :

- a) NOTA: Le vendeur doit juger compétent tout le personnel qu'il affecte à la mise en service de l'équipement en faisant preuve de leadership. Les employés affectés à la prestation de la formation doivent y avoir été autorisés par le fabricant. Le vendeur doit, dans le cadre de la soumission, présenter des documents faisant clairement mention de son expérience dans le cadre de la soumission, présenter des documents faisant clairement mention de son expérience en matière de prestation de services similaires de mise en route et de formation sur place.
- b) Le vendeur doit fournir des instructions d'installation claires et détaillées, en anglais, du fabricant.
- c) Le vendeur a la responsabilité d'initier le contrôle et l'obtention des cotes de sécurité des employés par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), comme l'exigent les conditions générales du contrat. Le temps nécessaire à l'obtention des cotes de sécurité peut être important. Le vendeur doit fournir la preuve qu'il a formulé une demande d'attestation de sécurité dans les deux semaines suivant la réception du contrat/bon de commande d'équipement. Tout sous-traitant qui pourrait être requis pour la mise en route, l'installation, la mise en service, la formation ou la réparation de l'équipement doit être identifié au moment de la présentation de la soumission et doit être soumis aux mêmes exigences de sécurité que l'entrepreneur général.
- d) Livraison (destination FAB) au Bâtiment D200, porte 13 de l'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott (IMFCS), BFC Halifax (Nouvelle-Écosse), B3K 5X5.
- e) L'installation par l'IMFCS doit être conforme à la version la plus récente du Code canadien de l'électricité (CCE) et à toute autre exigence de code identifiée par le fabricant de la machine. Les normes et la réglementation canadiennes ont préséance sur les normes ou la réglementation autres que canadiennes.

- f) La formation en matière de démarrage, d'entretien et d'utilisation pour les opérateurs pourra commencer après l'acceptation finale de l'installation par les vendeurs et l'IMFCS. L'entrepreneur doit offrir une formation sur la maintenance d'au moins un (1) jour à notre installation de l'IMFCS, à Halifax (Nouvelle-Écosse). Les dates de formation doivent être établies par le MDN en tenant compte de la livraison de l'équipement.
- g) La formation des opérateurs doit être dispensée pendant au moins deux (2) jours (à l'exclusion du déplacement vers l'IMFCS) dans nos installations de l'IMFCS, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Les dates de ce service seront fixées par le MDN en fonction de l'acceptation de l'installation globale. Cette formation doit être dispensée par le technicien formé par le fabricant de l'équipement ou par le représentant détaché (RD).

14) Documents requis

- a) Le plan d'installation de l'équipement décrit dans le présent Énoncé des besoins doit inclure toutes les recommandations visant les patins de montage du plancher, la description et l'emplacement des trous d'ancrage et les exigences relatives à tout l'équipement de service de la machine : électricité, air comprimé, eau, etc. Cet ensemble de dessins techniques doit être signé par le représentant du service technique du fabricant de l'équipement. Ces renseignements doivent être transmis au gestionnaire principal de projet en génie industriel de l'IMFCS ou à son/sa représentant(e) dans les 30 jours suivant l'acceptation du contrat d'achat.
- b) Deux (2) manuels originaux en format papier et une (1) copie numérique sur CD-ROM contenant ce qui suit :

i)	Manuel d'installation	
ii)	Manuel de maintenance	
iii)	Mode d'emploi	
,	Liste des pièces	
,	Schémas des circuits électriques	
,	Documentation relative aux essais en usine	

c) Nota : Une lettre autorisant la réimpression des manuels, en totalité ou partiellement, à partir des CD-ROM fournis doit être envoyée au gestionnaire

principal de projet en génie industriel de l'IMFCS ou à son/sa représentant(e) désigné(e).

Gestionnaire principal de projet en génie industriel de l'IMFCS Installation de maintenance de la flotte Cape Scott Bâtiment D 200, pièce 3323 C.P. 99000, succ Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

15) Garantie

a) L'équipement doit être garanti contre les défauts de fabrication et de fonctionnement pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service par un représentant du vendeur et d'acceptation comme satisfaisant sur le plan opérationnel par le gestionnaire en génie industriel de l'IMFCS ou son/sa représentant(e) désigné(e). Le vendeur doit fournir, à ses frais, la main-d'œuvre, les pièces et les services d'entretien sur place pendant toute la période de garantie et éliminer tout défaut dans les dix (10) jours suivant une demande de service formulée par l'officier en génie industriel de l'IMFCS ou son/sa représentant(e) désigné(e). Toutes les autres garanties en plus de celles spécifiées dans le présent document sont considérées comme valables.

16) Service/Pièces de rechange

- a) Le soumissionnaire doit être capable de fournir un délai de réponse de 3 jours ouvrables après avoir reçu une demande de service du MDN. Le soumissionnaire est tenu de fournir un numéro de contact et un lieu pour son fournisseur de services agréé.
- b) Le soumissionnaire doit fournir une liste des pièces de rechange recommandées et le coût actuel pour le MDN. La liste des pièces de rechange doit inclure :
- c) Numéros de pièce du soumissionnaire
- d) Nom du fabricant
- e) Numéros de pièce du fabricant

17) Références/Expérience antérieure

a) Le soumissionnaire doit faire état de son expérience passée en fourniture d'équipement de capacité semblable à des fins similaires à au moins trois (3) clients différents. Il doit donner le nom et les coordonnées d'une personne qui a une connaissance directe de l'équipement et qui peut en confirmer les capacités opérationnelles.

18) Besoin optionnel - IMF Cape Breton

- a) BESOIN OPTIONNEL À réaliser dans les douze (12) mois suivant la mise en service de l'équipement à l'IMFCS à Halifax (Nouvelle-Écosse).
- b) Un (1) Chargeur de batterie fixe de 2000 A
- c) Une (1) attestation CSA ou équivalente
- d) Une (1) livraison à :

Installation d'entreposage centrale Installation de maintenance de la flotte CAPE BRETON BFC Esquimalt (arsenal maritime) Bâtiment D250 – Porte 33 1600 Esquimalt Road Victoria (C.-B.) V9A 7N2



du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W355B-201768

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION			CONTRACTU	ELLE					
Originating Government Department	ŭ						r Directorate / Direction génér		ction
Ministère ou organisme gouvernen			lo 1) N				laintenance Facility Cap		
3. a) Subcontract Number / Numéro d	iu contrat de so	ous-traitance	3. b) Name a	ina Aac	aress of	Subcon	tractor / Nom et adresse du so	ous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève d			4F 00) :						
The Department of Defence (DND), Fleethe Victoria Class submarines. There is									
training. There is also a requirement for	•	•	•	-			3, 1,	٠, ١	
5 Magnara Pr									
5. a) Will the supplier require access Le fournisseur aura-t-il accès à c								No Non	Yes Oui
5. b) Will the supplier require access	to unclassified	military technical da	ata subject to	the pro	ovisions	of the T	echnical Data Control	No	Yes
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à d	des données te	chniques militaires	non classifiée	و زرر وح	sont assi	uietties	aux dispositions du	∠ Non	LOui
Règlement sur le contrôle des d			TIOTI GIGGGIIIC	oo qui c	Jone asse	ajottioo	aax aispositions aa		
6. Indicate the type of access require	d / Indiquer le	type d'accès requis							
6. a) Will the supplier and its employe								No No	Yes
Le fournisseur ainsi que les emp			eignements o	u à des	s biens F	PROTÉC	GÉS et/ou CLASSIFIÉS?	∠ Non	Oui
(Specify the level of access usin (Préciser le niveau d'accès en u			a guestion 7	c)					
6. b) Will the supplier and its employe					cess to re	estricted	d access areas? No access	No	Yes
to PROTECTED and/or CLASSI	FIED informati	on or assets is perr	nitted.					Non	1 X I
Le fournisseur et ses employés						s zones	d'accès restreintes? L'accès		
à des renseignements ou à des 6. c) Is this a commercial courier or d				autori	ise.			No No	Yes
S'agit-il d'un contrat de message				age de	nuit?			Non	1 1
7. a) Indicate the type of information t	hat the supplie	r will be required to	access / Indi	quer le	type d'ii	nformati	ion auquel le fournisseur devr	a avoir accè	:S
Canada		NATO	O / OTAN				Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restriction	s relatives à la	diffusion	L						
No release restrictions		All NATO countrie	es				No release restrictions		
Aucune restriction relative		Tous les pays de	ľOTAN				Aucune restriction relative		
à la diffusion							à la diffusion		
Not releasable									
À ne pas diffuser									
Destricted to / Limité à .		Destricted to: /liv	:+4 À .				Restricted to: / Limité à :		
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)		Restricted to: / Lir Specify country(ie		le(s) n	avs ·		Specify country(ies): / Précis	ser le(s)	
pays:		opcomy country(ic	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	10(0) p	ayo.		pays:	01 10(0)	
							F-7		
7. c) Level of information / Niveau d'ir	nformation								
PROTECTED A		NATO UNCLASS		Γ			PROTECTED A		
PROTÉGÉ A		NATO NON CLAS		L	_		PROTÉGÉ A		
PROTECTED B		NATO RESTRICT		[PROTECTED B		
PROTÉGÉ B		NATO DIFFUSIO		IE L	=		PROTÉGÉ B		
PROTECTED C		NATO CONFIDE					PROTECTED C PROTÉGÉ C		
PROTÉGÉ C		NATO CONFIDER	NIIEL		=			\exists	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL		NATO SECRET NATO SECRET					CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL		
SECRET		COSMIC TOP SE	CDET		=		SECRET	=	
SECRET		COSMIC TOP SE					SECRET		
TOP SECRET		COOMIO TILLO					TOP SECRET		
TRÈS SECRET							TRÈS SECRET		
TOP SECRET (SIGINT)							TOP SECRET (SIGINT)		
TRÈS SECRET (SIGINT)							TRÈS SECRET (SIGINT)		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä



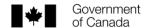
du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W355B-201768

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

	inued) / PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Voo
	prier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information of assets? eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oui
	ate the level of sensitivity:	
	native, indiquer le niveau de sensibilité :	
	plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	No Yes Oui
Short Title(s	e) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :	
	lumber / Numéro du document :	
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR) lel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
10. a) 1 cisoiii		
	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRIT COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS SECRET	
		OP SECRET RÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	
	Special comments: Commentaires spéciaux :	
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni
	onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	No Yes Non Oui
	vill unscreened personnel be escorted? ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	No Yes Non Oui
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
· ·	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No Yes Non Oui
premise Le fourr	s ? iisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	
CLASSI		
11 b) Will the	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	No ☐Yes
	isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	Non Oui
PRODUCTIO	DN .	
	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur ipplier's site or premises?	No Yes Non Oui
	allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	
et/ou CL	ASSIFIÉ?	
INFORMATIO	AN TECHNICI COV (IT) MEDIA / CURRORT DEL ATIE À LA TECHNICI COIE DE L'INFORMATION (TI)	
INFORMATIC	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
44 -1/ / / / / / / /	and the second of the second o	No Yes
	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ion or data?	Non Oui
Le fourn	isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	
renseigr	nements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	
11 e) Will there	e be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?	No ☐ Yes
Dispose	ra-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence ementale?	Non Oui





Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W355B-201768

Security Classification / Classification de sécurité **UNCLASSIFIED**

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie			rected Classified DTÉGÉ Classifié						NATO							COMSEC								
	А	В	С		FIDEN		SECRE	т	TOP SECRE TRÈS SECRE		NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENT NATO CONFIDENT		NATO SECRET	:	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET		OTEC ROTÉ B		7		NTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
rmation / Assets nseignements / Biens]		
duction	Ħ	Ħ	Ħ		Ħ		一一		Ħ					Ħ			Ħ	Ħ	il	İ	T	i		
Media /	Ħ	H	H		Ħ		Ħ		Ħ			$\vdash \vdash$		Ħ		Ħ	H	屵		il	十	i	$+ \sqcap$	╅
pport TI .ink / n électronique	H	H	H		H		一一		H		H	H		H	+	H	H	┢	╬	<u> </u>	┢	1	╁Ħ	╁╫
a) Is the descrip La description																IFIÉE?							No Non	
If Yes, classify Dans l'affirma « Classification	itive	, cla	assif	ier le	e pr	ésent	formu	ılair	e en i	indi	quant le niv													
h) Mill the deau	men								PROTI		ΓED and/or (ſ	No	

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée

« Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

